

cette période de six mois, les négociations avaient continué entre les parties patronale et syndicale, et au début de mai 1961 un accord intervenait entre les parties.

En 1966, le même conflit revient avec des conséquences beaucoup plus graves et désastreuses pour le Canada et les Canadiens.

En plus, menace d'une grève—d'une grève-crise inflationniste, et tout le monde en parle.

Les grèves sont la conséquence d'un état de choses, d'une situation politique, économique qui existe au Canada présentement. Que fera le gouvernement pour solutionner une fois pour toutes de façon efficace ce conflit qui traîne son mal depuis près de 20 ans? Le chef de l'opposition, en 1960, était le premier ministre actuel; il déclarait à l'occasion des débats à la Chambre—je crois que c'est à la page 465:

Je ne cherche pas à bloquer ni à retarder l'adoption du bill à ce stade-ci au moyen d'une manœuvre de procédure. Cependant, avant le vote, je veux exposer brièvement, mais clairement j'espère, l'unique mais importante différence d'attitude entre le gouvernement et l'opposition libérale à l'égard du présent bill. Nous admettons, avec le gouvernement, qu'il ne doit pas se produire de grève à ce moment-ci.

Les mêmes propos ont été tenus par le chef de l'opposition hier soir.

Nous admettons avec le gouvernement qu'il ne doit pas se produire de grève à ce moment-ci. Nous avons reconnu avec le gouvernement qu'il est devenu nécessaire d'empêcher cette grève qui, autrement, commencerait demain matin. Nous l'avons déjà dit. Mais nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement lorsqu'il veut que les travailleurs ici en cause soient tenus par la loi de continuer à travailler pour un salaire inférieur à la norme reconnue dans le cas d'emplois comparables où la grève est permise, norme qui a servi de base à des négociations antérieures.

C'est le premier ministre actuel, qui était chef de l'opposition à cette époque, qui parle.

Nous sommes d'avis qu'en obligeant les ouvriers à rester à leur poste, le bill devrait également obliger les compagnies à verser les salaires qu'une commission de conciliation, dont le président a été désigné par le gouvernement, a jugés justes et raisonnables.

C'est le premier ministre d'aujourd'hui qui disait cela lorsqu'il était chef de l'opposition.

Mais si le gouvernement persiste à ne vouloir rien changer au projet de loi actuel, nous ne pourrions voter de manière à forcer des hommes à travailler pour une rémunération jugée inférieure aux normes par la commission de conciliation instituée par le gouvernement. Le gouvernement et ses tenants devront donc porter l'entière responsabilité de la méthode injustement employée pour empêcher une grève dont nous estimons, nous aussi cependant, qu'elle doit être empêchée, dans l'intérêt public.

C'est une déclaration que le premier ministre, alors chef de l'opposition, devant le même conflit, au moment où le chef de l'opposition actuel était premier ministre, a faite le 2

[M. Caouette.]

décembre 1960, comme en fait foi la page 465 du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, aujourd'hui nous entendons les mêmes propos de la part du chef de l'opposition, ces mêmes propos qui étaient tenus en 1960 par le premier ministre actuel.

Ici, nous pouvons lire à la page 362 du compte rendu officiel des débats du 30 novembre 1960, à propos d'une mesure visant à assurer la continuation de l'exploitation des chemins de fer, ce que le ministre du Travail à l'époque, le député d'Ontario (M. Starr), disait:

Je désire me rapporter, en ce moment, aux propos que tenait en cette Chambre, en 1950...

Dix ans auparavant.

... le très honorable Louis St-Laurent, alors premier ministre, au sujet d'une situation semblable. Monsieur St-Laurent parlait d'une grève des chemins de fer qui durait depuis neuf jours. Il l'a qualifiée de crise nationale, il a dit à la Chambre que si elle se poursuivait pendant longtemps, elle paralysait entièrement l'économie de la nation.

La présente mesure, monsieur l'Orateur, est présentée afin de prévenir la répétition d'une semblable crise nationale.

C'était le ministre du Travail qui est aujourd'hui le député d'Ontario dans l'opposition officielle qui parlait. Or, nous constatons que cette crise se répète encore plus aiguë aujourd'hui. Et le ministre du Travail à cette époque disait:

En 1950, on a permis que cette situation critique se produise. En 1960, on ne permettra pas qu'elle se reproduise.

C'est vraiment édifiant d'entendre aujourd'hui le chef de l'opposition nous dire exactement le contraire de ce que ses lieutenants disaient à cette époque-là.

La première conséquence...

continuait l'ancien ministre, Michael Starr,

... d'une grève en ce moment serait de privation de travail quelque 170,000 employés de chemins de fer. Ce chiffre serait doublé par le chômage que cela occasionnerait chez ceux qui dépendent des chemins de fer pour leur subsistance économique.

En 1950, par exemple, outre les employés de chemins de fer, qui étaient sans travail à cause de la grève, quelque 70,000 ouvriers d'autres industries ont été mis à pied. Et en 1960, ce chiffre serait beaucoup plus élevé. Les conséquences directes et indirectes qui découleraient d'une grève en ce moment seraient désastreuses.

C'était le ministre du Travail à l'époque qui parlait. C'est encore plus vrai en 1966. Comment se fait-il, monsieur l'Orateur, que le député d'Ontario disait à ce moment-là que cette crise ne devrait pas réapparaître? Comment se fait-il qu'après leur législation de 1960, cette crise réapparaisse aujourd'hui, alors que, selon ses paroles à l'époque, tout était définitivement en ordre et les conserva-